

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE FONTENAY-SAINT-PÈRE

Par arrêté en date du 6 septembre 2017, le Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise a organisé l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de PLU de la commune de Fontenay-Saint-Père.

A cet effet, Monsieur Bernard DECESSE, Géomètre Expert, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision du 31 juillet 2017 de la Présidente du Tribunal administratif de Versailles.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Fontenay-Saint-Père, du jeudi 5 octobre 2017 à 9 heures au lundi 6 novembre 2017 à 18 heures inclus aux jours et heures habituelles d'ouverture, soit

- Le lundi et le jeudi de 9h à 12h et de 16h à 18h,
- Le mardi de 9h à 12h et de 16h à 19h,
- Le mercredi de 11h à 12h,
- Le vendredi de 16h à 17h30,
- à l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés,

Pendant ces horaires, le dossier sera consultable en version papier et sur un poste informatique. Le dossier sera aussi consultable sur le site Internet : www.gpseo.fr/urbanisme

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et,

- soit consigner ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet
- soit les adresser par écrit à Monsieur le commissaire-enquêteur, Enquête sur le projet de PLU, Mairie de Fontenay-Saint-Père – Place de la Mairie – 78440 Fontenay-Saint-Père.
- soit les adresser par courriel à : enquete-publique-plu-fontenay-saint-pere@gpseo.fr

Le commissaire-enquêteur assurera une permanence en Mairie :

- le jeudi 5 octobre de 9h à 12h,
- le samedi 14 octobre de 9h à 12h,
- le mardi 24 octobre de 16h à 19h,
- le lundi 6 novembre de 16h à 18h, dernier jour de l'enquête publique.

Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

L'autorité environnementale a dispensé le projet d'évaluation environnementale dans un avis consultable sur le site mentionné ci-dessus.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur, transmis au Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise qui en adressera une copie à M. le Maire de Fontenay-Saint-Père, dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Fontenay-Saint-Père. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication pendant une durée d'un an.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire sera compétent pour approuver le projet de PLU de Fontenay-Saint-Père.